



Nous recherchons un :

INFIRMIER DIPLÔMÉ D'ETAT (H/F) En CDI à temps partiel (94%)

NUIT—MÉDECINE/SSR

CONVENTION COLLECTIVE FEHAP 1951

L'Hôpital de L'Arbresle, établissement de santé privé d'intérêt collectif, géré par une Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique, propose une prise en charge de sa patientèle autour de 4 filières : **Addictologie, Médecine générale, Gériatrie, Périnatalité.**

Notre établissement à taille humaine (environ 200 salariés) dispose de 141 lits répartis sur 4 services : Médecine, SSR, USLD, EHPAD et propose également une offre de consultations externes de diverses spécialités médicales intervenant dans notre établissement (Gynécologie, Obstétrique, Pédiatrie, ORL, Rhumatologie, Vasculaire...).

Situé dans l'ouest lyonnais, entre Beaujolais et Monts du lyonnais, dans un environnement privilégié, l'Hôpital de L'Arbresle est à 30 minutes de route du centre de Lyon, accessible par le train (ligne TER Lyon-Roanne ou ligne TER Lyon Saint Paul-Sain Bel) et à 30 minutes de Villefranche sur Saône.

L'Hôpital de L'Arbresle bénéficie d'un partenariat privilégié avec l'Hôpital Nord-Ouest de Villefranche sur Saône, le CHS de Saint Cyr au Mont d'or et la clinique du Val d'Ouest.



CONTRAT

Contrat à durée indéterminée, à temps partiel (94%), **poste à pourvoir au plus tôt.**



PRÉREQUIS

- Titulaire du Diplôme d'Etat d'Infirmier

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

- Etablissement entièrement climatisé
- Toutes les chambres équipées de rails au plafond et du matériel de manutention adapté
- Présence médicale et Infirmier en continue
- Binôme 1 ASD et 1 IDE la nuit
- Médecin de garde nuit et week-end
- Présence d'une infirmière hygiéniste
- Pharmacie interne à l'établissement
- Cadre de travail adapté et agréable.



AVANTAGES

- Formations collectives annuelles
- Self à disposition pour le personnel - Parking gratuit
- Avantages Comité Social et Economique (CSE) dès 6 mois d'ancienneté
- Participation Mutuelle
- Action Logement (1% Logement)

RÉMUNÉRATION

- Salaire : à partir de 2 474,66 € par mois pour un temps plein (SEGUR 1 et SEGUR 2 (en fonction de l'ancienneté) compris) - Disposition conventionnelle FEHAP 1951
- Reprise d'ancienneté sur poste similaire
- Prime décentralisée annuelle (5 % de la masse salariale non médical, sous conditions)
- Prime de nuit, dimanche et jour fériés



Si vous souhaitez recevoir nos offres de remplacement en temps réel,
vous pouvez vous inscrire sur notre réseau Hublo en renseignant le code de notre établissement : **HDA69**